



Brioux-sur-Boutonne
Salle de la Boutonnaise

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Conseil communautaire 13 novembre 2025

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



- **Quorum**
- **Pouvoirs**
- **Désignation d'un secrétaire de séance : Chantal BRILLAUD**



Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Paul JOUANNET
Maire de Juillé de 1995 à 2025

Compte-rendu des décisions prises par délégation

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Compte-rendu des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

1. Installation des conseillers communautaires de la commune de Juillé

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Contexte :

- Décès de Monsieur Paul JOUANNET, maire de la commune de Juillé
- Élection de Monsieur Yannick FAZILLEAU, en qualité de maire de la commune de Juillé et de Madame Alexandra LEROUX, en qualité de 1^{re} adjointe

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de nouveaux conseillers communautaires représentant la commune de Juillé :
 - Monsieur Yannick FAZILLEAU, en qualité de titulaire ;
 - Madame Alexandra LEROUX, en qualité de suppléante.

2. Conseil communautaire du 25 septembre 2025 - Approbation du procès-verbal

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2025.

CONTRACTUALISATION ET INGENIERIE FINANCIERE

Intervention de Madame Chantal BRILLAUD

3. Signature de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Contexte :

- Contrat-cadre entre l'État et la communauté de communes Mellois en Poitou
- Signature : décembre 2021
- Période : 2021 – 2026
- Orientations : relance économique et transition écologique

Objectifs :

- Élaboration d'un projet de territoire partagé entre l'État et les collectivités
- Inscrire les actions des communes et de la communauté de communes dans une dynamique d'ensemble
- Favoriser une cohérence territoriale des projets de relance et de transition écologique
- Soutenir une approche globale, durable et solidaire du développement local

3. Signature de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Évolutions apportées par l'avenant n°1 :

- ☐ Renommage du contrat
 - le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) devient le Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique
- ☐ Actualisation du diagnostic territorial
 - intégration des nouveaux enjeux environnementaux, énergétiques et sociaux du territoire
- ☐ Redéfinition des priorités d'action
 - en cohérence avec la planification écologique nationale et la feuille de route régionale (COP régionale) et le projet du territoire 2030
- ☐ Inscription des projets structurants
 - mise à jour des fiches projets portées par la communauté de communes et les communes

3. Signature de l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au Contrat pour la Réussite de la Transition Écologique (CRTE) conclu entre l'État et la communauté de communes Mellois en Poitou ;
- **AUTORISER** le président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent et nécessaire à sa mise en œuvre.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Les résultats du S1 2025



	Mellois en Poitou	 Aigondigné	 Sauzé-entre-Bois
Tout-venant	- 6,6%	-2,5%	- 15,7%
Végétaux	+ 20,4%	- 4,5%	- 1,6%
Bois	- 36,8%	+ 4,1%	- 68,6%

-> -12% de passages en déchèteries

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Les résultats du S1 2025



-3,5%



+10%



-5,9%



-6,8%



975 composteurs distribués au 15/09

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

S²LO

Contexte au vote du budget

➤ 2024/2025
SMITD
+ 420 000 €

	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES	PRÉVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2025
Actions mises en œuvre fin 2024	647 000€	246 000€	- 836 000€

	IMPACT 2025	PRÉVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2025
Actions validées fin 2024	323 300€	- 512 700€
Actions votées 03/04/2025	262 200€	- 250 000€



Versement d'équilibre

Excédent
Évolution
Difficultés

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Prévisionnel actions déjà mises en œuvre fin 2024

	ÉCONOMIES GÉNÉRÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES	CONSTAT 2025
Nouveau mode de collecte + PLPDMA → traitement des OM	353 000 €	/	=
Mise en place barrièreage Sauzé-Vaussais et Mougou	90 000 €	/	=
Mise en place des filières REP (sur 2025)	114 000 €	171 000 €	Modalités remise en question Aucun versement reçu à ce jour
Lavages des bacs en régie	90 000 €		=
Financement des actions prévention sur 2 à 3 ans		75 000 € (en 2025) 226 000 € en totalité	=
TOTAL	647 000 €	246 000 €	

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Prévisionnel actions validées fin 2024

	PRÉVISIONNEL IMPACT 2025	CONSTAT 2025	OBSERVATIONS
Fermeture au public des ISDI de Coudré et Hanc	- 7 500 €	- 7 500 €	
Hausse tarifs des encombrants professionnels en déchèteries	+ 1 600 €	+ 6 000 €	Également du à un meilleur contrôle d'accès avec les cartes
Vente des gravats concassés	+ 40 000 €	+ 10 000 €	Démarrage difficile des ventes + nouveaux tarifs votés
Limiter le refus de tri	- 25 000 €	- 25 000 €	
Réorganisation de l'activité	- 34 200 €	- 34 200 €	
Remaniement de la RS	+ 215 000 €	+ 166 000 €	45 000 € d'économie générée en 2026 puis 90 000€
TOTAL	323 300 €	248 700 €	

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Prévisionnel actions votées le 03/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



	PRÉVISIONNEL IMPACT 2025	CONSTAT 2025	OBSERVATIONS
Collecte des cartons avec réutilisation colonnes aériennes	+/- 85 000	- 75 000 €	Report de 2 mois de l'action
Accélérer le contrôle d'accès	- 45 000 €	- 35 000 €	Report de 2 à 3 mois de l'action
Réorganisation de la collecte des encombrants	- 20 000 €	- 20 000 €	
Interdire les tontes en déchèteries	- 29 000 €	0 €	Action pas encore mise en œuvre
Baisse de 80 000€ des crédits pour l'achat de composteurs	- 80 000 €	- 80 000 €	
Vente du 2 ^{ème} composteur à prix coutant	+ 500 €	+ 500 €	
Arrêt de la location des broyeurs	- 3 000 €	- 3 000 €	
TOTAL	262 500 €	213 500 €	

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Autres actions et constats

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



	DÉPENSES ÉVITÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRES
Collecte des colonnes enterrées en régie	61 500	
Nouveau barème CITÉO		249 000
Remboursement transports SMITED		9 000
Reprise des palettes		3 000
Carburant	55 000	
Fonds vert achat des composteurs		6 000 €

	DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES	RECETTES EN MOINS
Application tarifs SPL UniTri	221 900	
Traitement des déchets verts / DDS	73 000	
Chute de la reprise du verre		30 000
Reprise des plastiques		70 000

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Écarts avec prévisionnel 2025 initial

	DÉPENSES ÉVITÉES	RECETTES SUPPLÉMENTAIRE S	DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRE S	RECETTES EN MOINS
Prévisionnel actions validées fin 2024		5 400		79 000
Prévisionnel actions votées le 03/04			29 000	20 000
Autres actions 2025	116 500	267 000	294 900	100 000
TOTAL	116 500	272 400	323 900	199 000

388 900 €

522 900 €

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



CA Prévisionnel 2025



PMCB

FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	PRÉVISION CA 2025
Dépenses	9 119 121 €	9 131 000 €
Recettes	9 119 121 €	9 017 000 €
Résultat		- 114 000 €



Conseil communautaire 18/12 :

Présentation des chiffres consolidés des résultats du plan d'actions et du CA projeté

Prévisionnel budget 2026

Conseil communautaire - 13 novembre 2025

4. Information : Suivi du plan d'actions du budget TEOM 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** du suivi du plan d'actions relatif au budget TEOM 2025, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

FINANCES

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) modificative n°2

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- Les dépenses supplémentaires en charge de personnel
- Les dépenses supplémentaires en prestations de services (UNITRI)
- La diminution des recettes liées aux indemnités journalières
- Les recettes supplémentaires de CITEO

5. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères modificative n°2

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Décision
SLO

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/611/7213 - Contrat de prestation	190 000,00 €	74/747888/7213 - Autres participations (CITEO)	249 000,00 €
012/64111/7211 - Rémunération principale	30 000,00 €	013/6419/720 - Remb sur rémunération du pers	- 29 000,00 €
Total	220 000,00 €	Total	220 000,00 €

5. Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Délibération modificative n°2

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe TEOM.

6. Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Contexte

- Insuffisance de la trésorerie du budget annexe pour financer les travaux en cours de la STEP de Sauzé-entre-Bois, dont l'exécution devrait se terminer fin 2025.

Proposition

- Versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe à hauteur de 400 000 €, correspondant à ce que percevrait la collectivité au titre des subventions

6. Avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le versement d'une avance remboursable par le budget principal au budget annexe assainissement collectif pour un montant de 400 000 €, afin d'abonder la trésorerie dudit budget ;
- **DÉCIDER** que l'avance sera mobilisée en une seule fois ;
- **DÉCIDER** que l'avance nécessaire sera remboursée au plus tard au 31 octobre 2027 ;
- **DIRE** que la somme correspondante sera inscrite au budget principal 2025 par décision modificative à l'article 27638 des dépenses et des recettes d'investissement et au budget annexe assainissement collectif 2025 à l'article 1687 des dépenses et recettes d'investissement.

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- Le décalage des encaissements de subventions sur 2026 pour l'autorisation de programme des travaux d'assainissement à Sauzé-entre-Bois
- Le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif
- Le décalage des dépenses liées à l'étude du zonage assainissement

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modificative S2Lo

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
AP2023-04/2031 -Frais d'études	- 43 865,00 €	0111/13111- Subventions Etat	- 249 157,00 €
16/1678 - Autres emprunts et dettes	400 000,00 €	0111/1313 -Subventions Département	- 12 017,00 €
		0111/13118 - Subventions Etat autres	- 34 600,00 €
		AP 2023-04/13111 - Subventions Etat	- 7 798,50 €
		16/1641 - Emprunts	295 774,00 €
		16/1641 - Emprunts	- 36 066,50 €
		16/1678 - Autres emprunts et dettes	400 000,00 €
Total	356 135,00 €	Total	356 135,00 €

7. Budget annexe assainissement collectif (SPAC) - Décision modificative n°2

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe SPAC.

8. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°8

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- Le paiement d'indemnités à la suite de la signature d'un protocole transactionnel conclu sur le budget annexe réseau de chaleur

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
6712 - Paiement pénalités	4 760,32 €	7741 - Subventions exceptionnelles	4 760,32 €
Total	4 760,32 €	Total	4 760,32 €

8. Budget annexe réseau de chaleur - Décision modificative n°3

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°3 du budget annexe Réseau de Chaleur.

9. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Pour prendre en compte les révisions sur les autorisations de programme des travaux d'assainissement à Sauzé-entre-Bois dont les intempéries ont décalé les travaux mais également l'encaissement des subventions et le zonage assainissement dont l'étude a été reportée en 2026, il y a lieu de réajuster le phasage en dépenses et recettes pour ouvrir des crédits sur l'exercice 2026:

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025	2026
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE ENTRE BOIS	BS 2025	2020	DEP	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	229 017,74 €	884 062,00 €	
		2020	REC	1 844 688,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	639 174,00 €	
	DM NOVEMBRE	2020	DEP	2 943 520,04 €	226 429,75 €	1 604 010,55 €	229 017,74 €	884 062,00 €	- €
		2020	REC	1 847 041,35 €	573 287,61 €	37 500,00 €	594 726,74 €	343 400,00 €	298 127,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025	2026
AP 2023-04 Création zonage assainissement	BS 2025	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	23 135,00 €	113 865,00 €	
		2023	RECETTES	15 597,00 €	- €	7 798,50 €	7 798,50 €	
	DM NOVEMBRE	2023	DEPENSES	138 662,88 €	1 662,88 €	23 135,00 €	70 000,00 €	43 865,00 €
		2023	RECETTES	15 596,50 €	- €	7 798,50 €	- €	7 798,00 €

9. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER les phasages des crédits de paiement, en dépenses et en recettes, des autorisations de programme tels que présentés.**

10. Attributions de compensation (AC) définitives 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur établissement public de coopération intercommunale (EPCI) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

L'exercice 2025 n'a donné lieu à aucun transfert ni restitution de compétences. Par conséquent, le montant des attributions de compensation définitives 2025 est identique à celui des attributions de compensation provisoires 2025, adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 23 janvier 2025 (délibération n°C23_01_2025_08).

10. Attributions de compensation (AC) définitives 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



COMMUNES	AC FONCT DEF 2025	AC INV DEF 2025
AIGONDIGNE	462 892 €	- €
ALLOINAY	279 860 €	- €
ASNIERES EN POITOU	2 134 €	- €
AUBIGNE	11 668 €	- €
BEAUSSAIS - VITRE	74 643 €	- €
BRIEUILL SUR CHIZE	16 037 €	- €
BRIOUX SUR BOUTONNE	62 650 €	- €
CELLES SUR BELLE	494 323 €	- €
CHEF BOUTONNE	471 616 €	40 276 €
CHENAY	42 678 €	- €
CHERIGNE	- 2 228 €	- €
CHEY	39 338 €	- €
CHIZE	124 143 €	- €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	59 329 €	- €
COUTURE D'ARGENSON	37 684 €	- €
ENSIGNE	- 3 580 €	- €
EXOUDUN	31 410 €	- €
FONTENILLE ST MARTIN	65 951 €	- €
FONTIVILLE	70 087 €	- €
FRESSINES	152 455 €	- €
JUILLE	- 8 281 €	- €

LA CHAPELLE POUILLOUX	15 549 €	- €
LA MOTHE SAINT-HERAY	240 483 €	- €
LE VERT	12 102 €	- €
LES FOSSES	33 306 €	- €
LEZAY	286 108 €	- €
LIMALONGES	57 065 €	- €
LORIGNE	29 127 €	- €
LOUBIGNE	9 256 €	- €
LOUBILLE	43 084 €	- €
LUCHE SUR BRIOUX	12 192 €	- €
LUSSERAY	2 513 €	- €
MAIRE LEVESCAULT	38 507 €	- €
MAISONNAY	60 554 €	- €
MARCILLE	60 250 €	- €
MELLE	1 579 764 €	- €
MELLERAN	61 726 €	- €
MESSE	16 389 €	- €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 22 448 €	- €
PERIGNE	76 221 €	- €
PRAILLES - LA COUARDE	87 424 €	- €
ROM	73 927 €	- €
SAINT COUTANT	18 754 €	- €
SAINTE SOLINE	33 895 €	- €
SAINT ROMANS LES MELLE	66 287 €	- €

SAINT VINCENT LA CHATRE	53 394 €	- €
SAUZE-ENTRE-BOIS	363 901 €	- €
SECONDIGNE SUR BELLE	111 932 €	- €
SELIGNE	9 373 €	- €
SEPVRET	44 814 €	- €
VALDELAUME	71 381 €	- €
VANCAIS	14 153 €	- €
VANZAY	15 958 €	- €
VERNOUX SUR BOUTONNE	14 770 €	- €
VILLEFOLLET	- 14 543 €	- €
VILLEMAM	10 222 €	- €
VILLIERS EN BOIS	25 976 €	- €
VILLIERS SUR CHIZE	11 987 €	- €
TOTAL	6 110 165 €	40 276 €

10. Attributions de compensation (AC) définitives 2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants des attributions de compensation définitifs pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2025, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes ;
- **AUTORISER** le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Définition :

Le DOB est un temps d'échange et de débat au sein de l'assemblée délibérante. Il permet de présenter les grandes orientations budgétaires de la collectivité, en lien avec ses projets et politiques publiques, avant le vote du budget primitif.

Cadre juridique :

- Obligation réglementaire (articles L.2312-1 et suivants du CGCT)
- Doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif
- Fait l'objet d'une délibération distincte de celle du budget

11. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 – Budget collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Rappel de la construction du budget 2026 :

- Vote d'un budget primitif en décembre 2025 :
 - Activité courante des services
 - Effet en année pleine des décisions déjà prises
 - Inscription des projets nouveaux
- Vote d'un budget supplémentaire en février 2026 :
 - Adoption des comptes administratifs 2025
 - Affectation des résultats

11. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 – Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Les budgets 2026 proposés ne prennent pas en compte la reprise des résultats

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général (chapitre 011) : Prévision du budget 2026 d'un montant de d'1.09M€, en diminution de 2% par rapport au BP 2025 (1.12M€)

- Un nombre de branchements surestimé pour l'exercice 2025
- Commune de Couture d'Argenson : réalisation du plan d'épandage nécessaire avant le curage de la lagune en 2026
- Démolition des prétraitements obsolètes de la STEP de Celles-Sur-Belle proposée sur 2026

Charges de personnel (chapitre 012) : mesures reconductibles en majeure partie

- Légère hausse sur les salaires et cotisations expliqué par l'accord de branche du 10 juin 2025 (revalorisation des heures supplémentaires et des astreintes)
- Proposition d'une prime au mérite à hauteur de 1% de la masse salariale

Charges financières (chapitre 66)

- Baisse des intérêts d'emprunts conformément à la dynamique des taux

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement :

Recettes :

Produits de services (chapitre 70) : le montant prévisionnel de la redevance est en hausse tenant compte de la proposition tarifaire (légère inflation pour 2025)

In fine, le budget assainissement collectif devrait s'équilibrer en fonctionnement à hauteur de 4 200 000€.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section d'investissement :

- Poursuite des études : système d'assainissement, schéma directeur assainissement Brioux, zonage assainissement collectif (AP/CP)
- Maîtrise d'œuvre et travaux prévus sur les communes de La Mothe Saint Héray et Melle à la suite de la proposition du plan pluriannuel d'investissement
- Maîtrise d'œuvre et travaux sur le bâtiment de la DCE Celles/Belle (AP/CP)
- Renouvellement électromécanique sur les postes de refoulement et les STEP
- Fin des travaux concernant la STEP de Sauzé-entre-Bois avec perception des soldes de subventions sur l'exercice 2026

In fine, un besoin d'emprunt à hauteur de 1,2M€ sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les budgets 2026 proposés ne prennent pas en compte la reprise des résultats

FONCTIONNEMENT

Les dépenses sont en légère augmentation par rapport à 2025 : sous-traitance générale dû au lancement du nouveau marché de contrôle de bon fonctionnement (CBF)

Les recettes sont elles aussi en légère hausse en réajustant les recettes pour 1 500 CBF/an ainsi que les dépôts des dossiers de conception/réalisation, des diagnostics ventes et de la refacturation des vidanges.

Le budget s'équilibre en fonctionnement sans reprise anticipée des résultats à hauteur de 553 000€.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

INVESTISSEMENT

La section d'investissement de ce budget prévoit l'achat d'un véhicule utilitaire, déjà prévu en 2025 mais non réalisé.

La section d'investissement sera équilibrée par le biais d'un virement entre section à la hauteur de 35 000€.

PHOTOVOLTAIQUE

Pas de projet particulier.

Section de fonctionnement : Équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 6 000€

Section d'investissement : Équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 3 000€

11. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2026 – Budget annexe assainissement collectif, budget annexe assainissement non collectif et budget annexe photovoltaïque

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif aux budgets annexes assainissement collectif, assainissement non collectif et photovoltaïque et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat
- **APPROUVER** ledit rapport.

SERVICES TECHNIQUES

Intervention de Monsieur Gilles PICHON

12. Cession à titre gratuit à la commune de MELLE du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie rue de l'Azuré à MELLE

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Contexte historique :

- La construction de la nouvelle gendarmerie à Melle (propriété communautaire) a entraîné une réorganisation des accès et des parkings, notamment devant l'espace famille (propriété communautaire)
- Dès l'origine du projet, il avait été prévu une rétrocession gratuite des espaces publics à la commune (délibération du 9 juillet 2018)

Parcelles concernées :

- Parking, route et parvis végétal
- Parcelles cadastrales : AN376 (partie), AN390 (partie) et AN391 (partie)
- Surface totale : 5 023 m²

Situation actuelle :

- Cession à titre gratuit
- Actes notariés pris en charge par la commune

12. Cession à titre gratuit à la commune de MELLE du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie rue de l'Azuré à MELLE

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



AVANT TRAVAUX



Maison enfance

Bitume devant maison
enfance

12. Cession à titre gratuit à la commune de MELLE du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie rue de l'Azuré à MELLE

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



APRÈS TRAVAUX



gendarmerie

Parking gendarmerie

Voirie desserte
gendarmerie

Maison enfance

Parvis maison enfance

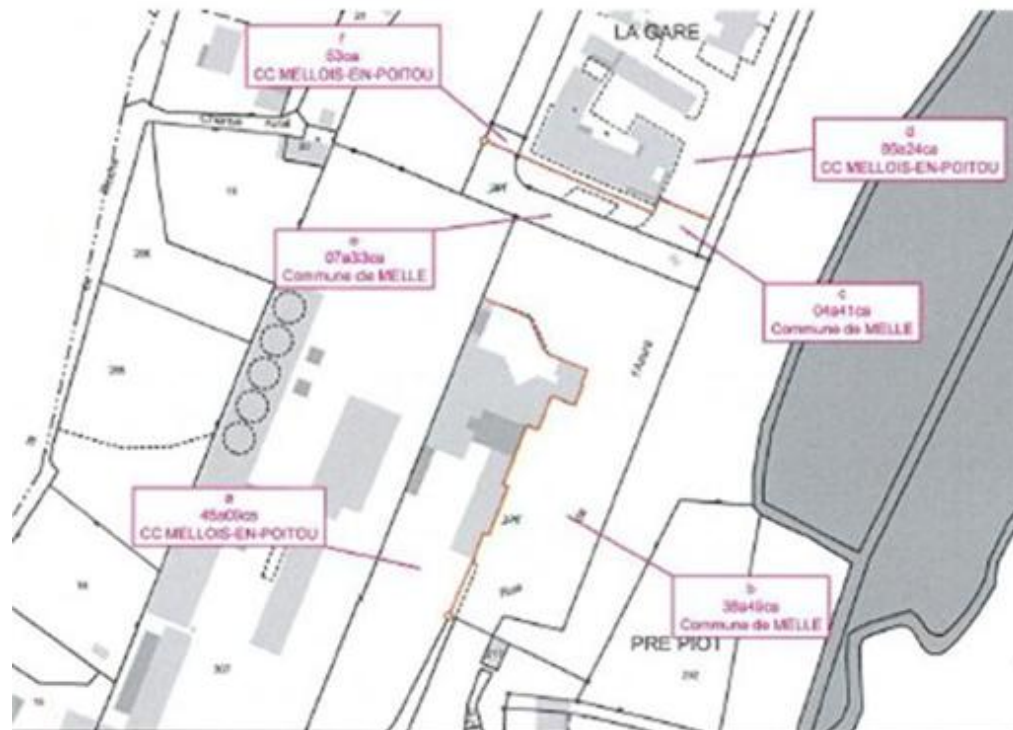
12. Cession à titre gratuit à la commune de MELLE du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie rue de l'Azuré à MELLE

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



12. Cession à titre gratuit à la commune de MELLE du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie rue de l'Azuré à MELLE

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la cession à titre gratuit à la commune de Melle d'une partie des parcelles cadastrées :
 - AN376, pour une superficie de 3 849 m² ;
 - AN390, pour une superficie de 441m² ;
 - AN391, pour une superficie de 733 m² ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer les actes notariés ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- **PRECISER** que les frais notariés seront à la charge de la commune de Melle.

FINANCES

Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Budget principal - Décision modificative n°4

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Il y a lieu d'ouvrir des crédits sur les comptes indiqués dans le tableau ci-dessous afin d'inscrire :

- L'élaboration du schéma directeur cyclable
- Le versement d'une avance remboursable du budget principal au budget annexe assainissement collectif
- La cession à titre gratuit du parvis de l'espace enfance famille et de l'accès à la gendarmerie de Melle
- Le versement d'une subvention au titre du fonds de projet de territoire au budget annexe TEOM

13. Budget principal - Décision modificative n°4

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
023/01 - Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	78/7815/01 - Reprise sur provisions	35 000,00 €
65/65888/020 - Autres charges diverses de gestion courante	400 000,00 €	78/7815/01 - Reprise sur provisions	250 000,00 €
65/65736211/020 - Subvention BA non doté de la pers mora	250 000,00 €	74/74718/50 - Autres subventions	25 000,00 €
011/617/50- Etudes et recherches	60 000,00 €		
Total	310 000,00 €	Total	310 000,00 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
041/204412/551- Subvention d'équipement versée	430 515,00 €	041/2115/551-Terrains bâtis	1 725,00 €
27/27638/01 - Autres créances immobilisées	400 000,00 €	041/2111/551-Terrains nus	1 190,00 €
		041/2128/551 -Autres agencements et aménagements	427 600,00 €
		021/01 - Virement de la section de fonctionnement	400 000,00 €
Total	830 515,00 €	Total	830 515,00 €

13. Budget principal - Décision modificative n°4

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°4 du budget principal.

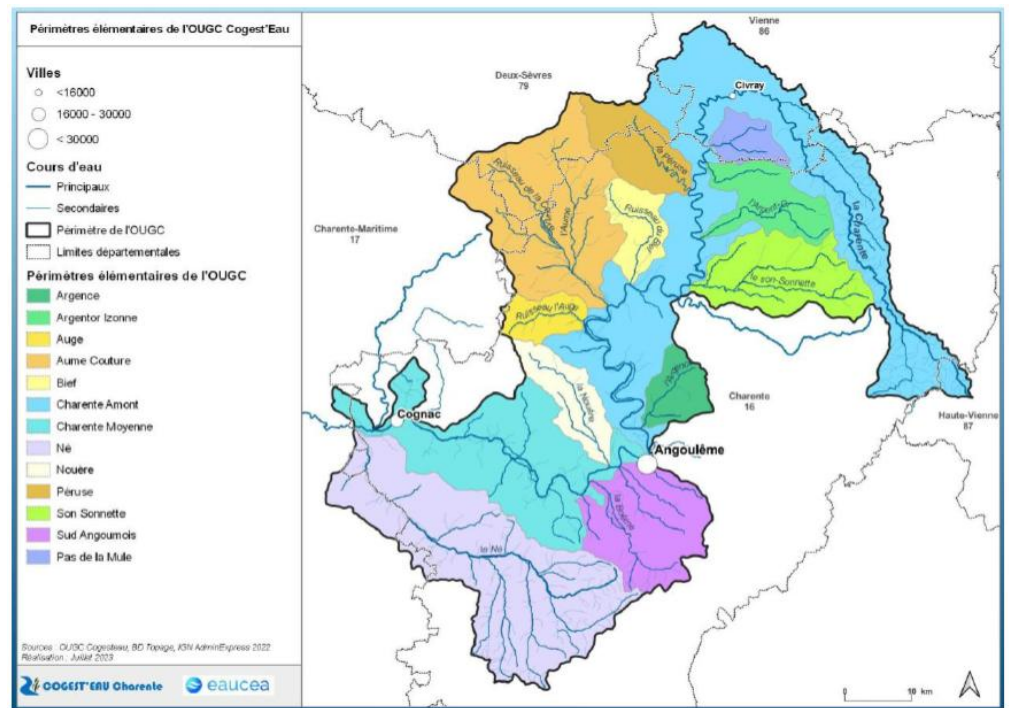
CYCLE DE L'EAU

Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

14. Avis relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

La Société Coopérative de Gestion de l'Eau de la Charente Amont a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements en eau pour l'irrigation agricole, au sens des articles L211-3 et R211-112 du code de l'environnement par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2013.



14. Avis relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

S2LO

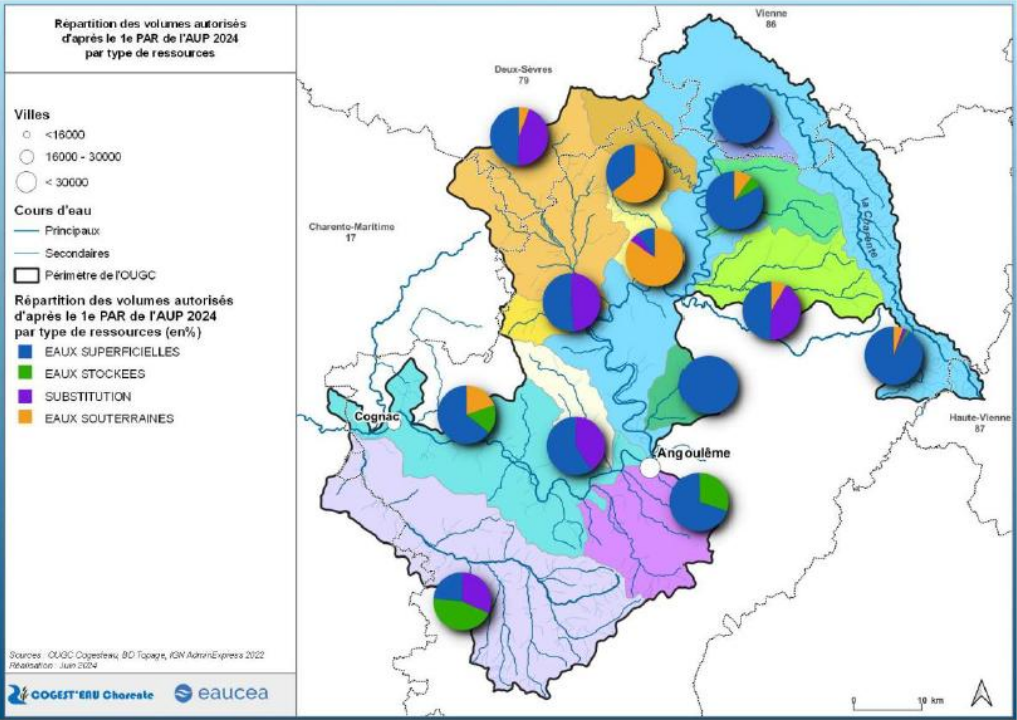


Figure 11 : Carte des volumes sollicités dans le cadre de l'AUP 2024 par ressources et périmètre élémentaires

Par ailleurs, il est important de préciser que ces volumes sont également conformes aux volumes objectifs de retour à l'équilibre prescrits dans le SDAGE Adour Garonne pour les périmètres élémentaires de l'OUGC Cogest'eau.

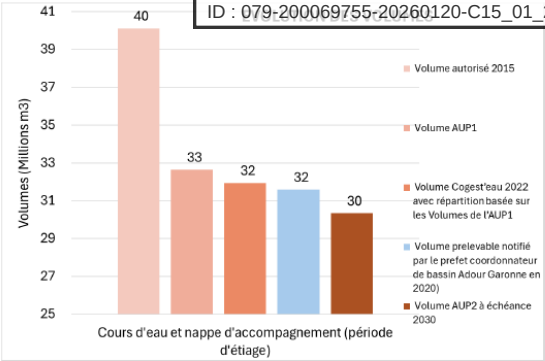


Figure 13: Trajectoire à la baisse des volumes sollicités de l'AUP2024 à échéance 2030 depuis les cours d'eau et nappes d'accompagnement

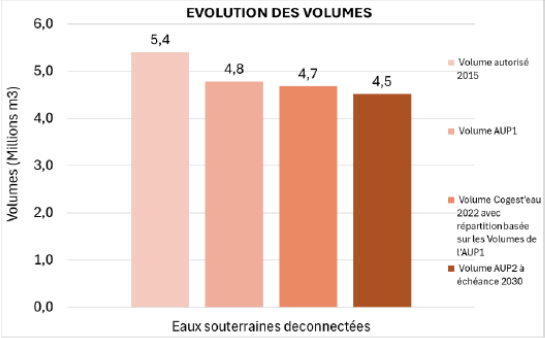


Figure 14: Trajectoire à la baisse des volumes sollicités de l'AUP2024 à échéance 2030 depuis les eaux souterraines déconnectées

14. Avis relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

AVIS MRAe

Cette demande d'AUP fait suite à l'annulation en 2019 par le tribunal administratif de Poitiers d'une première Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) délivrée en 2017, avec effet différé au 1er avril 2021. Cette annulation a eu pour effet de limiter les autorisations aux volumes réellement consommés les années précédentes, inférieurs aux volumes autorisés par l'AUP.

L'analyse de l'état initial de l'environnement présentée met en évidence les enjeux environnementaux du territoire présentant un déficit quantitatif en eau et un fort enjeu de préservation de la ressource pour la satisfaction des différents usages (alimentation en eau potable, activités industrielles et agricoles).

La MRAe constate toutefois que les volumes demandés en 2024 sont équivalents à ceux de la première AUP, dans un territoire contraint, avec des volumes réellement prélevés inférieurs aux volumes sollicités, et des problématiques de pénurie d'eau en période d'étiage en voie de s'accroître du fait du changement climatique.

L'ensemble de ces éléments rend indispensable l'adaptation des pratiques agricoles. Pour anticiper au mieux la baisse significative attendue des débits naturels des rivières, le dossier mérite d'être complété par des mesures précises d'évolution vers des pratiques agroécologiques plus économes en eau, assorties d'objectifs à atteindre de réduction des volumes prélevés dans le milieu naturel.

14. Avis relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau agricole sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

à l'Agence d'irrigation
S²LO

CALENDRIER

ARRETE INTER-PREFECTORAL

- 16 : CHARENTE

- 17 : CHARENTE-MARITIME

- 79 : DEUX-SEVRES

- 86 : VIENNE

- 87 : HAUTE-VIENNE

ENQUETE PUBLIQUE DU 24/10 au 24/11

COMMUNES CONCERNEES

ALLOINAY ; AUBIGNE ; CHEF-BOUTONNE ; COUTURE D'ARGENSON ; LA CHAPELLE-POUILLOUX ; LIMALONGES ; LORIGNE ; LOUBIGNE ; LOUBILLE ; MAIRE-L'EVESCAULT ; MELLERAN ; PAIZAY-LE-CHAPT ; SAUZE-ENTRE-BOIS ; VALDELAUME et VILLEMAIN

CONSULTATION DU DOSSIER

Site Préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Actions de l'Etat – Environnement-Chasse-Eau-Risques – DUP-ICPE-IOTA – Angoulême)

<https://www.projets-environnement.gouv.fr/page/fiche/?q=recordsid:202525476529>

14. Avis relatif à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole sur le périmètre de l'OUGC COGEST'EAU

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Le Conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE** un avis défavorable à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour irrigation dans le périmètre d'intervention de l'OUGC COGEST'EAU, pour une durée de 15 ans et portant sur 50 Mm3 (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus), présentées par l'OUGC COGEST'EAU.

15. Modifications des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Constat : nombreux comités syndicaux sans quorum

Propositions :

- La révision du nombre de délégués au sein du comité syndical,
- La réalisation des missions hors GEMAPI par convention et non plus par adhésion,
- La suppression de la pondération des voix par collège,
- La mise en place de comités territoriaux pour réaffirmer les liens locaux, notamment avec les communes.

15. Modifications des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain-Sud (SMVCS)

Nombre de délégués attendus par EPCI adhérent :

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



	Actuel GEMAPI	GEMA	PI	Proposition	GEMA	PI	Nombre habitants
CC Charente Limousine	3	2	1	2	1	1	522
Grand Poitiers CU	4	4	0	2	2	0	11 136
CC Vallée du Clain	7	4	3	4	2	2	15 369
CC Civraisien en Poitou	9	5	4	4	2	2	15 447
CC Parthenay Gâtine	2	2	0	1	1	0	3 453
CC Vienne et Gartempe	3	2	1	2	1	1	3 127
CC Mellois en Poitou	5	3	2	2	1	1	7 718
TOTAL GEMAPI	33	22	11	17	10	7	56 772
Délégués hors GEMAPI	19			0			
TOTAL	52			17			

Proposition :

1 délégué GEMA + 1 délégué PI (par tranche de 10 000 hab)

Exploitation des ouvrages hydrauliques



via convention sans adhésion

15. Modifications des statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS)

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à accomplir toutes démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIRECTION ANIMATION DU TERRITOIRE ET SPORTIVE

Intervention de Madame Sylvie BRUNET

Objet de l'association et ses missions :

- L'apprentissage et la formation
- L'encadrement
- L'entraînement
- L'organisation et la participation à la pratique du handball

Objectifs de la convention :

- Maintenir la visibilité de la communauté de communes pour toute la durée de la convention
- Permettre la diffusion de « spots »
- Offrir 4 cartes « VIP » et 20 places pour tous les matchs de la saison
- Organiser une soirée à l'attention de l'ensemble des élus communautaires
- Organiser, 1 fois par an avec les entraîneurs, une session de coaching
- Participer avec ses entraîneurs et joueuses à des évènements exceptionnels

16. Handball club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou - Convention 2026-2028

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Mode de calcul de la subvention : Le montant de la subvention est variable chaque année en fonction du niveau de jeu

Division 1 Féminine	48 000€
Division 2 Féminine	38 000 €
Nationale 1 Féminine	28 000€
Nationale 2 Féminine	23 000€

En cas de descente, le montant de la subvention est recalculé avec une baisse de 5000€ les deux premières années pour atteindre le montant indiqué dans le tableau ci-contre.

En 2024, le club était en Division 2 Féminine. Le montant de la subvention est réajusté progressivement, avec une diminution de 5 000 € par an en 2025 et 2026, conformément aux modalités de la convention. **Ainsi, pour l'année 2026, la subvention s'élèvera à 33 000€.**

Modalités de versement de la subvention : En une seule fois au mois de mars, dès l'obtention de l'ensemble des pièces comptables et définitives.



Le club fonctionne sur la base d'une année sportive de septembre à juin

16. Handball club de Celles-sur-Belle Mellois en Poitou - Convention 2026-2028

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le 23/01/2026
ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

Conformément à l'avis favorable émis lors de la réunion des vice-présidents en date du 6/11/2025 ;

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'association HBC Cellois d'un montant de 48 000€ maximum par an, selon la division, soit 119 000€ maximum sur trois ans (2026-2028), les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

RESSOURCES HUMAINES

17. Modification du tableau des emplois permanents

Modification de poste - Synthèse des évolutions de postes et des grades

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Direction du développement économique et touristique :

Chargé de mission développement économique (changement de grade à la suite d'un recrutement) :

- Création : Attaché territorial – Catégorie A
- Suppression : Ingénieur principal – Catégorie A

Direction de l'Éducation :

Directrice de la Direction de l'Éducation (changement de filière – cohérence grade/fonction) :

- Création : Attaché principal – Catégorie A
- Suppression : Puéricultrice hors classe – Catégorie A

Direction Générale :

Responsable de la communication (changement de grade à la suite d'un recrutement) :

- Création : Rédacteur principal de 2^{ème} classe – Catégorie B
- Suppression : Attaché territorial – Catégorie A

17. Modification du tableau des emplois permanents

Modification de poste à la suite de la campagne d'avancement 01/10/2025

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Avancement de grade			
Filière	Catégorie	Grade d'avancement	Nombre de promu
Administrative	C	Adjoint administratif pal 1 cl	3
Administrative	C	Adjoint administratif pal 2 cl	3
Technique	C	Adjoint technique pal 1 cl	4
Technique	C	Adjoint technique pal 2 cl	4
Technique	C	Agent de maitrise principal	2
Sociale	C	Agent social principal 1 cl	1
Sociale	C	Agent spéc pal écoles mat 1 cl	1
Animation	C	Adjoint territorial d'animation principal 2 cl	5
		Total	23

Examen professionnel			
Filière	Catégorie	Grade d'avancement	Nombre de promu
Administrative	C	Adjoint administratif pal 2 cl	2
		Total	2

Coût total en année pleine =>10 831 €

Avancement de grade par direction	Nombre de promu
DIRECTION DE LA PREVENTION ET GESTION DES DECHETS	
Adjoint administratif pal 2 cl	1
DIRECTION DE L'ANIMATION DU TERRITOIRE	
Adjoint administratif pal 1 cl	1
Adjoint territorial d'animation principal 2 cl	1
DIRECTION DE L'EDUCATION	
Adjoint administratif pal 2 cl	1
Adjoint technique pal 1 cl	4
Adjoint technique pal 2 cl	3
Adjoint territorial d'animation principal 2 cl	4
Agent de maitrise principal	2
Agent social principal 1 cl	1
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	1
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION	
Adjoint administratif pal 1 cl	1
Adjoint administratif pal 2 cl	1
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	
Adjoint administratif pal 1 cl	1
DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU	
Adjoint technique pal 2 cl	1
Total général	23

Avancement de grade par direction - examen pro	Nombre de promu
DIRECTION DES FINANCES	
Adjoint administratif pal 2 cl	2
Total général	2

17. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/10/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 13/11/2025
	Filière administrative	87	114	11	9	116
Cat A	Administrateur	1	1			1
	Attaché hors classe	0	2			2
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché principal	2	4	1		5
	Attaché territorial	13	23	1	1	23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	5	1		6
	Rédacteur territorial	5	11			11
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	10	3		13
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	18	5	3	20
	Adjoint administratif	27	36		5	31
	Filière animation	68	85	5	5	85
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	1			1
	Animateur principal 2ème cl	0	1			1
	Animateur territorial	3	10			10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	7	5		12
	Adjoint d'animation	53	60		5	55

17. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/10/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 13/11/2025
	Filière culturelle	2	5	0	0	5
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	3			3
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1
	Filière sociale	42	44	2	2	44
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	1			1
	Educateur de jeunes enfants	5	9			9
	ATSEM principal 1ère cl	22	25	1		26
	ATSEM principal 2ème cl	9	4		1	3
Cat C	Agent social principal 1ère cl	1	3	1		4
	Agent social principal 2ème cl	4	3		1	2
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	9	0	1	8
	Puéricultrice hors classe	0	1		1	0
Cat A	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat B	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	2			2
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	6			6

17. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026



ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 16/10/2025	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 13/11/2025
	Filière sportive	2	3	0	0	3
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	2			2
	Educateur des APS	1	0			0
	Filière technique	214	238	10	11	237
Cat A	Ingénieur en chef	0	1			1
	Ingénieur principal	1	3		1	2
	Ingénieur territorial	6	8			8
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	5			5
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	4	2		6
	Agent de maîtrise	6	13		2	11
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	50	4		54
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	49	4	4	49
	Adjoint technique	110	99		4	95
	Total emplois permanents	417	498	28	28	498
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	13			13
	Emplois fonctionnels	3	4			4
	Contrats de projets	5	12			12
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

17. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

Agenda des réunions

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



- **Jeudi 04 décembre 2025 – Conférence des Maires – Salle des fêtes de Saint-Martin-lès-Melle**
- **Jeudi 11 décembre 2025 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne aux Arcades à Melle**
- **Jeudi 18 décembre 2025 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Lezay**

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 23/01/2026

ID : 079-200069755-20260120-C15_01_2026_03-DE



Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

